

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

G. P. E.

Société Anonyme au capital de 21.416.000 €
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD
429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN

ORDRE DU JOUR DE **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE** **EN DATE DU 12 JUIN 2025**

Point inscrit à l'ordre du jour – stratégie climatique et responsabilité sociale et environnementale – sans vote

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire **présentées par le Conseil d'administration**

- présentation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes,
- présentation et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- présentation et approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fixation du montant du dividende de l'exercice 2024,
- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce,
- dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts,
- fixation de la rémunération allouée au conseil d'administration,
- autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur les actions de la Société,
- approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours de l'exercice 2024 ou attribuée au titre du même exercice et mentionnées à l'article L.22-10-9 du Code de commerce,
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 au Président du conseil d'administration,
- approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2024 au Directeur Général,
- approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du conseil d'administration (autres que le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général) au titre de l'exercice 2025),
- approbation des éléments de la politique de rémunération du Président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2025),
- approbation des éléments de la politique de rémunération du Directeur Général au titre de l'exercice 2025),

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire **présentées par le Conseil d'administration**

- présentation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes,
- modifications de l'article 16 et 34 des statuts de la Société - Adoption des statuts refondus,
- autorisation consentie au conseil d'administration en vue de réduire le capital social de la Société par annulation des actions détenues en propre dans les conditions prévues aux articles L.22-10-62 et suivants du Code de commerce,
- pouvoirs en vue des formalités.